



DÉCISION n° 2023/04

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE ENTRE CHEMIN DU DAVID ET LE QUAI DE BUS PETIT BILIEU ET TROTTOIR ABORDS SALLE POLYVALENTE RD50b – CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONS

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Le Maire de Bilieu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122.22 3°,
VU la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération n°2020-35 en date du 23 mai 2020,

VU la circulaire de M. le Préfet de l'Isère en date du 21 décembre 2022 dont l'objet est la Dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR), programmation 2023,

CONSIDÉRANT que la nature des travaux qui seront réalisés est en concordance avec la thématique « Sécurité – Travaux d'investissement concernant la voirie communale »,

DÉCIDE

Article 1 – d'effectuer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la **dotacion d'équipement des territoires ruraux (DETR)** pour travaux d'aménagement de sécurité entre Chemin du David et le quai de bus Petit Bilieu et trottoir abord Salle Polyvalente – Création d'un cheminement piétons, pour un montant de 99 585,50 € HT.

Article 2 – que le financement se fera de la façon suivante :

- subvention DETR	19 917,00 €	(20%)
- subvention du Conseil départemental	49 792,00 €	(50%)
- autofinancement	29 876,50 €	(30%)
Total	99 585,50 €	(100%)

Article 3 – La Secrétaire Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame La Sous-Préfète de La Tour du Pin ;

Article 4 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Bilieu, le 27 janvier 2023



Le Maire,

Jean-Yves PENET